|  |  |
| --- | --- |
|  | **SUBVENTIONS D’EQUIPEMENT****Document à retourner avec le dossier** |

Le Conseil Départemental de la Savoie applique depuis le 1er janvier 2019, l’instruction comptable M57 dont les dispositions en matière de subventions d’équipement sont plus exigeantes notamment en ce qui concerne leur suivi.

Rappel des dispositions normatives *: une subvention d’équipement versée est un moyen de financement octroyé par l’entité dans l’exercice de ses compétences et approuvé par son Assemblée délibérante. Une subvention d’équipement est conditionnée par l’existence d’un intérêt public local et affectée au financement de la création, de l’acquisition ou de l’augmentation de valeur d’une immobilisation. Un lien doit pouvoir être établi entre la subvention octroyée et l’immobilisation acquise par l’entité bénéficiaire.*

*L’entité publique qui accorde une subvention d’équipement a recours à un investissement indirect dont elle attend un retour pour ses administrés sous forme de « potentiel de service ».*

Ces éléments contribuent à faire d’une subvention d’équipement un élément de l’actif inscrit au bilan comptable du Département de la Savoie. **Ainsi le Département doit être en mesure de suivre le lien entre la subvention et l’immobilisation financée qu’il traduira dans la tenue de son inventaire patrimonial**. Cette subvention d’équipement est suivie dans les mêmes termes qu’une immobilisation (*amortissement de la subvention à la date de mise en service du bien chez le bénéficiaire, durée d’amortissement correspondante à la durée d’utilisation attendue*).

**Afin d’assurer le suivi des subventions d’équipement qu’il verse, le Département a besoin de recueillir un ensemble d’informations :**

|  |
| --- |
| **Le bénéficiaire (hors particulier) s’engage*** à financer l’immobilisation subventionnée en section d’investissement (ou à effectuer les travaux en régie) :

 *Oui* [ ] ….*Non* [ ]  imputation comptable du mandat dans vos comptes …………à communiquer la **durée d’utilisation estimée\*\*** de l’immobilisation financée : *durée à indiquer* …………..…….* à réaliser le projet dans les délais prévus sous peine de restituer la subvention versée.

à fournir tout document certifiant la mise en service du bien (*Procès-verbal de travaux ou attestation*)à signaler la sortie de l’actif de l’immobilisation financée (ex : cession) et tous les éléments permettantle suivi comptable et financier de la subvention.Numéro de dossier (*si numéro fourni*) : ……..…-…………….….…Nature du projet d’investissement: ………………………………………………………………………….Nom du bénéficiaire :………………………..…………………………Adresse :……………………………………………………………………………………………….……..N° Siret :……………….………..Fait à :………………………….. Le :………………………………..  Signature du bénéficiaire : * ***en cas de doute, vous pouvez interroger votre contact au Département***

***\*\* à indiquer même si la collectivité n’amortit pas l’immobilisation*** |